

ACTUALITES

COUPONS SPORT 2014/2015

Nouveauté 2014 : Les clubs effectuent la demande des coupons sport pour les enfants bénéficiaires ! Ce dispositif consiste en une **aide financière** accordée aux familles pour financer la pratique sportive chez les jeunes (**nés entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2003**) sous forme de coupons d'une valeur de 10 €. [En savoir plus](#)

FETE DU SPORT – DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2014

Dans le cadre de la « Fête du sport », le CREPS de Bourgogne-Dijon **ouvrira ses portes et ses installations sportives le dimanche 21 septembre 2014** aux publics qui en feront la demande au 03.80.65.46.12.

En savoir plus : <http://www.creps-bourgogne.fr>

EMPLOI

EMPLOI CNDS

« L'emploi CNDS » est un **dispositif d'aide à l'emploi spécifique au secteur du sport**, financé par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et géré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or.

Ce dispositif vise à **créer et soutenir des emplois permettant d'améliorer la qualité de l'offre de pratique sportive et de contribuer au développement et à la structuration des associations sportives**. [En savoir plus](#)

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DANS LE SPORT

L'avenant n°88 de la Convention Collective Nationale du Sport réévalue le Salaire Minimum Conventionnel de 2.25 %. L'ensemble des minima est donc impacté par cette augmentation ainsi que la prime d'ancienneté des salariés qui en bénéficient (groupe 1 à 6). Bien que le texte indique une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014, les partenaires sociaux ont prévu, conformément à l'usage dans la branche, de conditionner sa mise en œuvre à son extension par le Ministre du travail par arrêté publié au Journal Officiel (JO).

A ce jour, l'augmentation n'est toujours pas effective !

FORMATIONS

COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL C.A.S.I.C.O

L'objectif de cette formation est de **permettre à tous les trésoriers sans connaissance en comptabilité associative de réaliser en quelques clics le journal, le compte de résultat et le bilan de l'association**. Les Présidents et trésoriers d'associations ont des responsabilités importantes à assumer et vous devez vous assurer de la bonne tenue de vos comptes en vous posant les questions suivantes : **Votre comptabilité associative est-elle conforme à la loi ? Etes-vous en mesure d'élaborer le "compte de résultat" et le "bilan" de votre association pour satisfaire aux exigences légales et/ou celles de vos financeurs ? Pouvez-vous établir un "compte rendu financier" de vos actions financées par exemple par le CNDS ?** Pour répondre à ces questions, le CDOS de Côte-d'Or vous propose une formation complète sur la **comptabilité de trésorerie et l'utilisation du logiciel C.A.S.I.C.O** le **vendredi 17 octobre de 19h à 22h30** à Dijon. Inscriptions avant le 3 octobre 2014. [En savoir plus](#)

SUR LES INCIVILITES ET LA VIOLENCE DANS LE MILIEU SPORTIF

Suite à une demande du mouvement sportif et en concertation avec ce dernier, la **DDCS de la Côte-d'Or** propose aux éducateurs sportifs du département une **formation gratuite sur la thématique des incivilités et de la violence dans le sport**. L'objectif est de former les éducateurs pour qu'ils puissent **prévenir, réagir et gérer les faits de violence dans le cadre sportif**.

La formation est composée de 2 sessions non dissociables qui se déroulera au CREPS de Dijon (salle Rome) les **jeudi 9 et vendredi 10 octobre - jeudi 6 et vendredi 7 novembre de 9h à 17h**. [En savoir plus](#)